



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	42
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200720-2020\_166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

Affichage : 29/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 20 juillet 2020**

**Délibération N° 2020/166**

**Campagne 2020 de piégeage du Charançon Rouge du  
Palmier sur la commune d'Ajaccio**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

La Ville d'Ajaccio a mis en place un plan de lutte contre le Charançon Rouge du Palmier (CRP) depuis plusieurs années.

La lutte du CRP par l'endothérapie ne suffit plus au vu de la présence croissante de l'insecte sur le territoire.

La FREDON Corse a donc développé un réseau de capture du CRP sur la Ville d'Ajaccio pour venir en appui des mesures de luttés existantes.

La Ville d'Ajaccio ayant été retenue comme territoire expérimental s'est associée au dispositif de piégeage du CRP par le biais d'un conventionnement avec la FREDON Corse afin d'améliorer la lutte et de réduire la propagation des insectes.

Les résultats sur 2019 ont été concluants et ont permis de :

- connaître les moments d'activités du CRP,
- améliorer les méthodes de luttés autorisées en ciblant mieux les périodes d'intervention,
- mesurer les populations en présence
- cibler les foyers les plus actifs.

L'opération de capture a permis de piéger 20000 spécimens en 2019.

La FREDON Corse s'engage à continuer l'opération de capture sur 2020 afin :

- d'améliore et d'ajuster les sites de piégeage selon les résultats de 2019,
- de faire un repérage par GPS des lieux,
- de contrôler mensuellement les 100 pièges,
- de transmettre toutes les données à la Ville pour analyse et diffusion des résultats.

Cette action s'inscrit dans les objectifs de sauvegarde des espèces emblématiques de la Ville en permettant de ralentir la propagation du CRP.

Le cout de cette campagne est estimé à 24150 €.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'émettre un avis favorable à l'action

D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à l'opération.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Laurent MARCANGELI, le maire**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020,

**EMET**

**Un avis favorable à l'action**

**AUTORISE**

**Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'opération.**

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGEN**

*Laurent Marcangen*